



Transmission-reprise d'entreprises

Un enjeu de dynamisation économique et sociale du territoire régional

NOVEMBRE 2025

SYNTHESE

Contexte

La problématique de la reprise d'entreprises très présente au sein des politiques publiques dans les années 2000, s'est peu à peu effacée en faveur de la création d'entreprises et du développement de micro-entreprises ou de start-ups. Cette question est devenue un angle mort.

Toutefois, cette question fait l'objet d'un retour dans le débat public par la conjonction de deux facteurs :

- ↳ Une baisse importante du nombre de cessions d'entreprises.
- ↳ Un vieillissement des dirigeants d'entreprises et une hausse importante d'entreprises à céder, d'ici 10 ans, 90 000 entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes (source CRCI Auvergne-Rhône-Alpes) avec un pic en 2030.

Enjeux

Au-delà des difficultés rencontrées par les cédants potentiels et de la seule question de l'adéquation cédants-repreneurs, c'est la dynamique des territoires, au regard des impacts en termes de maintien et de développement des emplois locaux et des savoir-faire, de modernisation des entreprises, et de dynamisation sociale, qui est concernée.

Les modalités d'accompagnement traditionnellement mises en œuvre doivent être interrogées. Le vieillissement des dirigeants n'est pas sans conséquence à terme, sur le métabolisme de l'entreprise : stratégie de désendettement, ralentissement de l'investissement dans l'outil de production, départ de certains salariés, etc.

L'anticipation de la cession est une question majeure pour la pérennité de l'entreprise et celle des activités génératrices de la dynamique territoriale.

La transmission-reprise d'entreprises comportent **trois enjeux** :

- Un enjeu de **croissance et d'emploi pour la région**,
- Un enjeu **d'engagement et d'équilibre entre les territoires**,
- Un **enjeu culturel et social**.

Questions

Les questions abordées lors des auditions et travaux en commission ont été les suivantes :

- ➔ Quelle identification, repérage des entreprises ?
- ➔ Comment anticiper la cession ?
- ➔ Quel accompagnement des cédants ?
- ➔ Quelles sont les modalités de reprise à encourager : reprise par les salariés, reprise par les femmes ?
- ➔ Comment le maintien et de développement de l'emploi est abordé dans les transmissions ?





Les préconisations du CESER

Axe 1

Sensibiliser les cédants et aider au recensement des entreprises

► Préconisation 1



Le CESER invite la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec l'ensemble des partenaires à organiser des campagnes de sensibilisation ciblées par filières pour informer les cédants sur l'importance de préparer leur transmission plusieurs années à l'avance et ainsi inciter les chefs d'entreprises à mobiliser des outils de diagnostic préalables à la transmission.

► Préconisation 2



Le recensement des entreprises à céder est un point crucial, certains acteurs ont développé des outils comme la plateforme Transentreprise gérée par les chambres consulaires. Elle permet de faciliter les mises en relation entre cédants et repreneurs.

Face au défi quantitatif du nombre d'entreprises à céder, il serait judicieux d'engager une démarche proactive permettant de faire davantage connaître cette plateforme et d'inciter les chefs d'entreprises qui sont dans la cible de potentiels cédants au cours des années à venir (de 55 à 65 ans) à mobiliser ces outils.

Axe 2

Augmenter en nombre et en typologie les repreneurs potentiels

► Préconisation 3



Il s'agit d'encourager la diversité des profils de repreneurs en ciblant les salariés, les jeunes entrepreneurs, les femmes, les transmissions familiales et les personnes en reconversion professionnelle. Des programmes spécifiques existent mais ils doivent être largement renforcés et élargis pour attirer ces profils, en leur présentant la réalité du vécu des chefs d'entreprises sous un angle concret.

► Préconisation 4



Le CESER propose au Conseil régional d'expérimenter une passerelle entre la microentreprise et la reprise d'entreprises traditionnelles, pour des micro-entrepreneurs ayant une activité récurrente et consolidée dans certains secteurs souhaitant s'inscrire dans un changement d'échelle. Ils pourraient se développer par la reprise de petites entités en permettant au bout de 2 à 3 ans d'existence d'une microentreprise avec déclarations d'activités de s'engager dans une reprise. Des modalités d'accompagnement permettant l'accès aux emprunts dans certains secteurs et des exonérations ponctuelles de charges négociées avec l'État, pour mettre le pied à l'étrier du repreneur s'engageant au maintien des emplois existants pourraient être mobilisées.

Axe 3

Renforcer l'accompagnement des cédants et repreneurs et développer l'anticipation du financement

► **Préconisation 5**



5

Pour le CESER, il est important de renforcer l'accompagnement personnalisé pour les cédants et les repreneurs, en adaptant les services aux besoins spécifiques de chaque projet. Les chambres consulaires et d'autres opérateurs offrent déjà des services d'accompagnement à chaque étape du processus de transmission-reprise, depuis la réflexion sur le projet jusqu'à la mobilisation des financements qu'il convient d'augmenter en volumétrie compte du nombre potentiel de transmissions à organiser. Il convient de rééquilibrer les moyens affectés à la reprise par rapport à la création.

► **Préconisation 6**



6

L'anticipation de la transmission-reprise, c'est aussi l'anticipation financière : le CESER insiste sur la nécessité de sensibiliser les cédants et les repreneurs sur les aspects financiers de la transmission-reprise. Des dispositifs existent comme le dispositif Transméo qui peuvent être davantage mobilisés pour apporter des solutions de financement. Le développement de l'épargne salariale peut être également un levier comme aux États-Unis ou en Grande-Bretagne pour la reprise par les salariés, faire connaître et développer celle-ci au sein des entreprises régionales permettrait des possibilités de reprise à terme. Dans la phase de transmission, des conseils en ingénierie patrimoniale et fiscale peuvent être proposés pour objectiver la valorisation de l'entreprise et sécuriser le montage financier, ainsi qu'une information des cédants et des repreneurs sur les aides et subventions disponibles pour faciliter la transmission-reprise d'entreprises.

Préconisation de méthode

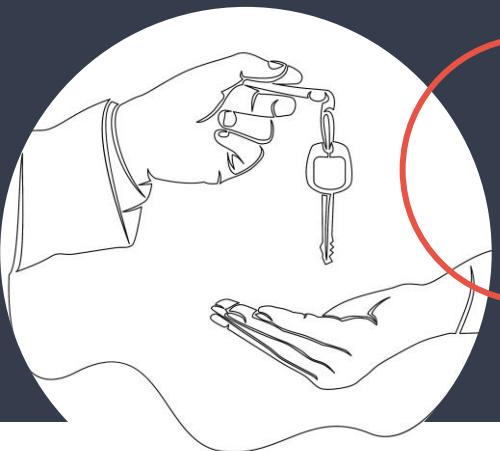
Ouvrir un chantier d'expérimentation en déclinant l'ensemble de ces préconisations sur 4 territoires représentatifs de la diversité régionale



Considérant la spécificité des territoires, tant par le nombre d'acteurs impliqués que par l'acuité de la question de la transmission-reprise et les enjeux d'équilibre territoriaux, le CESER invite la Région à décliner et tester ces propositions sur **4 territoires représentatifs de la diversité régionale (urbain, rural, périurbain, touristique)** avec les objectifs suivants :

- ④ Faciliter la lisibilité du dispositif de transmission-reprise par les acteurs concernés, notamment en permettant une organisation en réseau organisée avec une porte d'entrée identifiée.
- ④ Associer, mobiliser l'ensemble des acteurs : syndicats professionnels et interprofessionnels, syndicats de salariés, acteurs financiers, État, collectivités territoriales sur le thème de la transmission-reprise dans le territoire en s'appuyant sur un dialogue territorial permettant de faciliter les réponses à la problématique notamment par l'anticipation.

Le CESER propose que la Région élargisse l'objet de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes-Entreprises à la transmission-reprise pour lui confier compte tenu de sa connaissance du tissu économique une mission spécifique de coordination des acteurs sur les quatre territoires d'expérimentation et en faire le maître d'œuvre de cette expérimentation à travers les antennes de l'agence concernées.



La problématique de la transmission-reprise d'entreprises est un enjeu déterminant pour le développement économique et social des territoires, la dynamisation et la modernisation du tissu économique.

La baisse des transmission-reprises au plan national comme régional, s'accompagne d'un constat d'une accentuation du vieillissement des chefs d'entreprises. L'âge pour autant ne facilite pas la cession et plus une cession est anticipée plus elle a de chances de se faire. Si c'est un enjeu pour l'entreprise et le cédant, c'est plus globalement une problématique qui impacte l'emploi et le développement du territoire.

Il s'agit d'une étape critique pour la vie de l'entreprise, il faut cependant distinguer des pratiques, des enjeux distincts selon la taille et le secteur d'activité des entreprises. Outre la difficulté à estimer la valeur de l'entreprises, la rencontre entre repreneurs et cédants est une dynamique complexe. Il existe par ailleurs un certain nombre de freins à la transmission. Par ailleurs, le vivier des repreneurs est plutôt orienté sur les mêmes cibles et certains segments d'entreprises sont peu attractifs à la reprise.

Des pistes mériteraient d'être approfondies tant dans la sensibilisation des cédants que dans la diversification du vivier de repreneurs potentiels : salariés, femmes, transmission familiale, croissance externe.

S'il existe des dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par les différents acteurs, l'enjeu au plan régional est tel qu'il convient de renforcer les dispositifs existants tant quantitativement que qualitativement. Les difficultés et les menaces ne sont pas du même niveau sur l'ensemble des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, certains territoires sont moins attractifs pour la reprise et cette attractivité doit être renforcée. Aussi dans ses préconisations, le CESER propose de renforcer l'accompagnement des cédants et repreneurs en s'appuyant sur l'expérimentation en déclinant ses efforts sur 4 territoires représentatifs de la diversité régionale. Cette expérimentation devrait donner lieu à un suivi et une évaluation. Le CESER souhaite être partie prenante de celle-ci et mobiliser son expertise pour renforcer la transmission-reprise au sein du territoire régional.

Téléchargez l'avis sur ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

125 Rue Smith - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02

T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

T. 04.73.29.45.29